

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AOUT 2014

Présents : MM. LEJEUNE Stéphane – MAILLIOT Jacques - BOULET Alexis – CABOCEL Marie-Christine – JEANDEL Gilles – GRIDEL Monique – PELC Jessica – WEHRLIN Philippe

Absents excusés : DOMGIN Jean-Luc qui donne pouvoir à Jacques MAILLIOT
MEYER Huguette qui donne pouvoir à Gilles JEANDEL
CHASSATTE Didier qui donne pouvoir à Philippe WEHRLIN
BABOU-GALMICHE Nathalie qui donne pouvoir à Alexis BOULET
GEORGES Véronique, LHOMME Denis et LAMY Benoît

Secrétaire de séance : Marie-Christine CABOCEL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la dernière séance par courrier n'ayant d'autres questions à formuler signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

1/ Prise de possession d'un bien sans maître

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants;

Vu le code civil, notamment son article 713;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 6 février 2013;

Vu l'arrêté municipal du 7 février 2013 déclarant l'immeuble sans maître;

Vu l'avis de publication du 20 février 2014 ;

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de l'immeuble situé 53 rue d'Alsace à Sommerviller, références cadastrales D831 dernier propriétaire connu : Monsieur DURAND Charles, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : immeuble laissé à l'abandon depuis plus de trente ans et mitoyen avec d'autres habitations et pour des raisons de salubrité publique,
- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

2 et 3 / Rythmes scolaires et périscolaire

Monsieur Jacques MAILLIOT, adjoint au Maire et Président du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Crévic - Sommerviller fait un point sur les rythmes scolaires. Une réunion est prévue le 30 août avec les différents intervenants.

4/ Personnel communal

4-1/ Ouverture d'un poste de secrétaire du RPI

Il s'agit du poste de secrétariat du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Crévic Sommerviller suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires, le

centre de loisirs du mercredi après-midi et la gestion du périscolaire. Le coût de ce poste sera réparti entre les communes de Crévic et Sommerviller.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 8 heures hebdomadaires du 1^{er} septembre au 31 août 2015 et autorise Monsieur le Maire à recruter.

4-2/ Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation

Il s'agit du poste d'accompagnateur de bus. Un poste avait été ouvert du 12 mai au 4 juillet 2014 pour une durée de 4 heures hebdomadaires.
Il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 3 heures 25 hebdomadaires du 1^{er} septembre au 31 août 2015 (accompagnement dans le bus 4.5 heures par semaine pendant les périodes scolaires)
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaire à hauteur de 3.43 heures par semaine du 1^{er} septembre au 31 août 2015 et autorise Monsieur le Maire à recruter.

4-3/ Stage secours sécurité au travail

La commune de Parroy souhaiterait organiser un stage de sécurité secours au travail avant le 15 octobre 2014 et demande si d'autres communes sont intéressées. Le coût de ce stage est de 120 € par agent pour 2 jours au SDIS de Ludres.
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'envoyer deux agents en formation : Dominique BERG et Joséphine POIREL.

5/ Investissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter une débroussailleuse et un compresseur pour un montant total d'environ 1000 € et reporte l'achat d'un meuble cadastre.

6/ Déclarations d'intentions d'aliéner

- Vente GEERAERT Sylvie, une maison, 3, rue Jeanne d'Arc, D 891, 160 m², GEERAERT Rémy
- Vente SCP CHONE, une maison, 20, rue d'Alsace, D 126, 400 m², BERG Emilie,
- Vente PANIGONI Romuald, une maison, 28, rue d'Alsace, D 818 et D 819, 308 m² et 295 m², MAURIAME Coralie (vente de la moitié des lots).

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : mardi 23 septembre 2014 (marché de gaz).

Questions / Réponses concernant la Communauté de Communes

Mise en place du Comité de Pilotage pour le Document Unique : Gilles JEANDEL et Marie-Christine CABOCEL.

Vente des anciens bureaux de l'école au prix de 20 € au profit de l'école.

Monsieur ZWILLER et Madame RECEVEUR, propriétaires de la parcelle ZB 60 (18, rue des Templiers) souhaiteraient acquérir la parcelle se trouvant à côté de leur habitation : un rendez-vous sera pris avec eux.

Demande d'autorisation de bal : un rendez-vous sera pris avec le demandeur.

Personnes intéressées pour la mission Accessibilité : une réunion est prévue avec l'association des maires de Meurthe et Moselle le 29 septembre 2014 à 20 heures. Tous les élus sont invités.

Assemblée Générale du Foyer Rural le 6 septembre à 18 heures.

Challenge Solvay le 21 septembre 2014, il faudra des volontaires.

Départ de la locataire, une procédure est lancée auprès d'un huissier.

Dombasle a lancé une étude pour la fibre optique, un débat est ouvert à la communauté de communes.

Il faudra prévoir une réunion d'urbanisme : délibération pour la révision du PLU, réflexion sur notre urbanisme pour les 10 à 12 prochaines années, réponse à

fournir à la communauté de communes pour mi-novembre, prévoir une lettre d'intention de demande de subvention.

Monique GRIDEL a été nommée maire honoraire par l'association des Maires de Meurthe et Moselle.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 heures 25

